

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

**2020-07-137 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 11/07/2020**

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**  
**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION LAÏQUE POUR LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION (ALCIDE) ADMINISTRANT LE CENTRE SOCIO-CULTUREL PORTRAITS DE FAMILLES**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Conformément aux statuts de l'Association Laïque pour la Communication, l'Information et le Développement de l'Expression en date du 14 mai 2013, notamment en référence à l'article 5, La Cali doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale en qualité de membre de droits.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à **l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide de désigner Madame Karine MICHEL en tant que représentante de La Cali au sein de l'Association Laïque pour la Communication, l'Information et le Développement de l'Expression (ALCIDE).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **23 juillet 2020**  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020  
Reçu en préfecture le 23/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_138-DE

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

**2020-07-138 - 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 11/07/2020**

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**  
**CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS**  
**D'ACTIONS SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE DE L'AP**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 – 2/4  
Reçu en préfecture le 23/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_138-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville, et CISPD

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville,

Vu la délibération n° 2109-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant du Contrat de Ville au titre de la Politique de la Ville pour la période 2020-2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 juillet 2020,

Vu l'appel à projet lancé en novembre 2019 par la Mission Ville de la Préfecture de la Gironde, La Cali et la Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour le financement d'actions s'inscrivant dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.

Dans le cadre de cet appel à projet, la mobilisation des associations est cette année encore importante et démontre la volonté de participer activement à l'amélioration de la situation des habitants du quartier en mettant à profit leurs savoirs-faire. Après instruction conjointe, 27 projets ont été retenus dont 6 nouveaux et 2 avec de nouvelles associations.

Il convient de rappeler que :

- un projet peut être financé par une, deux ou les trois institutions au regard des compétences et priorités respectives de chacune,
- les projets peuvent être soutenus par l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras au titre de leurs crédits spécifiques dédiés à cet appel à projet ou au titre de leurs autres dispositifs de financement de droit commun,
- les porteurs de projets sont tenus de solliciter d'autres co-financeurs en plus de la Mission Ville de l'État, La Cali et la Ville de Coutras.

En l'occurrence, les crédits spécifiques alloués dans le cadre de cet appel à projet à l'ensemble des 27 actions sont de 58 000€ pour la Préfecture de la Gironde, 10 000€ pour La Cali et 13 000€ pour la Ville de Coutras.

La Cali a fléchi son soutien au titre de ses crédits spécifiques sur 6 actions dont 2 nouvelles tel que proposé ci-après :

Axe	Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût prévisionnel	La Cali	Coutras	Ville / Etat	Caf – CD33, etc.
Cohésion sociale	Imagin' actions	Bien-être solidaire pour tous	Organisation d'ateliers collectifs et RDV personnalisés afin d'aider les participants à reprendre confiance en eux et à valoriser leur image personnelle et professionnelle. 80 ateliers collectifs (sur l'hygiène alimentaire - physique)	25 264€	2 000€	800€	2 500€	19 964€
	Imagin' actions	Coup de pouce numérique	Animation de 40 ateliers collectifs numériques. Découverte de l'outil informatique traitement de texte, saisie courrier, CV, recherche offres d'emplois, création d'une adresse mail, naviguer sur internet. Découverte des réseaux sociaux.	90 000€	2 000€	1 150€	4 000€	82 850€
Éducation	Ricochet Sonore	Ateliers collectifs de musique dans le cadre du collège ouvert	Proposés des ateliers de musique encadrés par des musiciens professionnels pendant les vacances scolaires	4 800€	1 000€	600€	1 000€	2 200€
	Adora	Parcours de découverte des métiers	Découverte des métiers à travers des rencontres avec des professionnels ou des visites d'entreprises pour aider les collégiens du collège de Coutras dans leur recherche de stage et leurs projets d'orientation	20 125€	1 500€	500€	2 500€	15 625€
Dév. économique et emploi	Alter Ego Conseil	Auto-école solidaire	Mise en place d'une auto-école sociale et solidaire qui agira sur Coutras et offrira un accompagnement personnalisé.	29 316€	1 500€	500€	6 500€	20 816€
	Apreva	Garage mobile et solidaire	Expérimentation pour la mise en place d'un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques au sein du quartier prioritaire ainsi qu'à Libourne en lien avec la plate forme mobilité et l'auto-école solidaire portée par Alter Ego	22 500€	2 000€	3 050€	5 000€	12 450€
<b>Total</b>					<b>10 000€</b>	<b>6 600€</b>	<b>21 500€</b>	<b>153 905€</b>

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILLO – fonction 520

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 - 4/4

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_138-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **23 juillet 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**SÉANCE DU 17 JUILLET 2020**

**2020-07-139 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 11/07/2020**

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD VERSEMENTS DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2020

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 – 2/3  
Reçu en préfecture le 23/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_139-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- La tranquillité publique,
- L'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux, s'inscrivant dans les 4 axes prioritaires précités.

## • **Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Il informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux (environ 1000 personnes par an), domicilié principalement sur le territoire de La Cali, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur son antenne libournaise peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner différents domaines, mais toutes visent le même objectif de promotion de l'égalité, de l'accès à l'autonomie (particulièrement des femmes) et de la lutte contre les violences.

Le travail complémentaire de la juriste, de la conseillère emploi et de la psychologue du CIDFF permet de faire évoluer les situations et de donner aux femmes accueillies un réel sentiment de prise en charge globale de leurs problèmes. Il convient de noter que la juriste et la psychologue du CIDFF sont largement sollicitées par des victimes de violence sur le territoire communautaire. Cela amène le CIDFF à développer une collaboration spécifique avec ses partenaires du Libournais sur cette problématique.

La Cali propose de verser à cet effet une subvention pour le fonctionnement général de la structure à hauteur de 11 000 €.

## • **Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco**

Il met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali. Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques au sein du Point d'Accès au Droit (PAD) de La Cali et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Libourne.

Une subvention de 3 400 € pour la tenue de ces permanences est ainsi proposée.

Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

Il est ainsi proposé que le poste de travailleur social soit cofinancé à hauteur de 13 500 € par La Cali.

En résumé, il est donc proposé le versement des subventions suivantes :

<b>CIDFF</b>	Fonctionnement général	11 000 €
<b>Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco</b>	Travailleuse sociale en gendarmerie	13 500 €
	Permanences PAD	3 400 €
	<b>TOTAL</b>	<b>27 900 €</b>



Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque associations les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200717-2020\_07\_139-DE